

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 avril 2024

.....

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 10 avril 2024.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. LAJOINIE, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, Mme LEMAIRE, Mme BASSELIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE, M. ODUNCU et Mme BERNARD.

Étaient absents et excusés : M. GERLOT, M. MILLOT, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, M. LOUIS, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA, Mme PICOT et M. LÉGLANTIER. M. GERLOT et M. MILLOT ayant respectivement donné pouvoir à Mme GUERITTE et Mme CABARTIER.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

objet : Subvention exceptionnelle à VBC

SV/N° 2024 - 04 – 03

M. Jean Agrapart, Adjoint au Maire, expose que Véronique Batteux, fondatrice de l'association VBC, est qualifiée de "patiente partenaire" en zone rurale. Victime d'un cancer du sein, en rémission, Véronique Batteux a décidé de suivre une formation à l'Université des patients pour devenir "patiente partenaire" de l'Institut Godinot en milieu rural.

Cette innovation universitaire vise à concevoir et animer des parcours diplômants à destination des personnes atteintes d'une maladie qui désirent transformer leur expérience vécue de la maladie en expertise au service de la collectivité.

Elle n'est ni médecin ni thérapeute mais se place dans un ensemble d'aide aux patient(e)s et à leurs familles, et mène, au sein de son association, différentes actions dans le sud-ouest marnais comme :

- l'accompagnement des personnes touchées par un cancer et de leurs proches
- l'orientation et le lien entre eux et les structures de santé
- l'information concernant les différents dispositifs et soins de support afin d'améliorer la tolérance des traitements
- la mise à disposition de documentations vérifiées et adaptées aux besoins et aux demandes des patient(e)s
- un accompagnement actif sur l'après-cancer et le retour au travail
- l'organisation d'événements tels que le salon bien-être spécial oncologie et des ateliers spécifiques.

En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 2
Pour : 20
Contre :
Abstentions :

Mme Batteux a proposé à la Ville de déployer ces actions à Sézanne, ce qui permettrait à celles et ceux qui ne peuvent se déplacer vers les grands centres d'avoir accès à ces accompagnements (elle a déjà mis en place ce dispositif à Montmirail et y rencontre régulièrement des patient(e)s qui viennent de Sézanne).

Pour mener à bien ce projet, l'association a besoin d'un soutien financier qui pourrait s'élever à 50 € par heure d'accompagnement sur la base de 20 heures la 1^{ère} année, soit une aide de 1 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette initiative inédite pour les patient(e)s et leurs proches qui ne peuvent bénéficier dans notre secteur rural du même soutien qu'en milieu urbain, et de la confiance que lui accorde la CPTS (communauté territoriale professionnelle de santé), Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – décide d'accorder à l'association VBC une subvention de 1 000 €.

Il est précisé que la Ville mettra aussi gracieusement à disposition de l'association des salles municipales en tant que de besoin.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK